



## Conditions Générales d'Utilisation

Conditions Générales d'Utilisation de la Solution Cortex  
MN Santé - Société par actions simplifiée au capital de 23 163 euros – Paris B 921 378 717  
Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 PARIS  
Medtronic France – Société par actions simplifiées au capital de 6 564 721,44 € - Paris B 722 008 232  
Siège social : 9 Boulevard Romain Rolland - 75014 Paris

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE LA SOLUTION CORTEX CAR ELLES CONTIENNENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES À VOS DROITS, RECOURS ET OBLIGATIONS.

Version entrée en vigueur le

---

### Préambule

1. MN Santé, éditeur de logiciels et prestataire de services numériques, et Medtronic, fabricant et distributeur de technologies médicales, distribuent la solution Cortex, ci-après dénommée la Solution.
2. En partenariat avec un Etablissement de santé, MN Santé et Medtronic souhaitent proposer un kiosque applicatif pour gérer les accès aux solutions mises à disposition des utilisateurs par l'Etablissement de santé.
3. Les présentes CGU ainsi que la Politique de confidentialité sont destinées à encadrer l'accès et l'utilisation de la Solution. Elles constituent les dispositions contractuelles encadrant les règles d'utilisation de la Solution ainsi que les droits et obligations respectifs de l'Etablissement de santé, de MN Santé, de Medtronic et des Utilisateurs.
4. Pour l'exercice des droits des utilisateurs (professionnels et patients) décrits dans le document, veuillez contacter le DPO du responsable du traitement, dont les coordonnées sont disponibles dans les CGU des applications clientes.

### Article 1. Définitions

5. Les termes débutant par une majuscule au sein des présentes Conditions Générales d'Utilisation, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront le sens et la portée qui leur est donnée ci-après.
6. **Application** : désigne la Solution Cortex, permettant à un Utilisateur l'accès et l'utilisation d'applications clients mises à disposition par un Etablissement de santé.
7. **CGU** : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation (y compris tout document qui est expressément inclus par référence dans les présentes) et tout éventuel avenant s'y rapportant.
8. **Compte Personnel** : désigne le compte personnel et individuel détenu par un Utilisateur à partir duquel il accède à son interface privée et sécurisée au titre de la fourniture des Services et gère ses informations personnelles.
9. **Etablissements de santé** : désignent tout établissement de santé, établissements médico-sociaux ou sociaux, tout groupe d'établissements, centres de santé, et de manière générale, toute personne morale ou physique ayant souscrit un contrat d'utilisation de la Solution auprès de la Société, et qui dans le cadre de la prise en charge d'un patient souhaite utiliser la Solution pour réaliser un parcours de santé sous sa responsabilité.



10. **Données à caractère personnel** : désigne toute donnée relative à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification ou un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité. Chaque Donnée relative à un Utilisateur est traitée avec le niveau de sécurité requis pour le traitement des Données de santé à caractère personnel, au sens de la réglementation applicable au traitement de données de santé à caractère personnel, en ce compris le code de la santé publique et la réglementation nationale et européenne applicable au traitement de données à caractère personnel.
11. **Hébergeur** : désigne OVH, hébergeur certifié au sens de l'article L.1110-8 du Code de la santé publique,
12. **Responsable de traitement** : désigne la personne morale ou physique responsable des traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre des présentes CGU, l'Etablissement de santé est responsable du traitement des Données personnelles des Utilisateurs notamment, des données personnelles de santé et les Sociétés sont sous-traitantes.
13. **Identifiants** : désignent les termes spécifiques par lesquels chaque Utilisateur s'identifie pour accéder à son Compte Personnel.
14. **Services** : désignent le Service mise à disposition de la Solution et les services associés mis en œuvre entre l'Etablissement de santé et les Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation de la Solution, tels que décrits aux présentes.
15. **Sociétés** : désigne les sociétés MN Santé et Medtronic, qui éditent la Solution au sens de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (dite « loi LCEN »).
16. **Utilisateur** : désigne toute personne physique accédant aux Services de la Solution, suite à l'invitation de l'Etablissement de santé dans le cadre du parcours de santé d'un patient, et après acceptation des CGU. Les Utilisateurs comprennent les patients, leurs responsables légaux (titulaire de l'autorité parentale, tuteur) ou aidant, ou un membre leur entourage qu'ils ont désigné, les personnels de l'Etablissement de santé, habilité par ce dernier, les professionnels de santé de ville associés au patient.
17. **Professionnel de santé** : tout professionnel de santé autorisé à accéder au parcours de santé d'un patient utilisateur. Un Professionnel de santé est donc un Utilisateur.
18. **Parties** : désignent l'Etablissement de santé, les Utilisateurs et les Sociétés.

## Article 2. Acceptation et modification des CGU et de la Solution

19. L'accès et l'utilisation de la Solution sont soumis à l'acceptation et au respect des CGU.
20. L'Utilisateur ne peut valider la création de son Compte Personnel qu'après avoir expressément acceptées les CGU et la Politique de confidentialité. A défaut d'acceptation expresse, le Compte Personnel ne peut être créé. A ce titre, l'Utilisateur reconnaît que l'expression de son consentement à la création de son compte personnel est matérialisée par l'activation de case(s) à cocher.
21. Toute violation des présentes CGU autorise les Sociétés à bloquer ou limiter l'utilisation de la Solution par l'Utilisateur auteur de la violation, ou à clôturer son Compte Personnel, sans préjudice des indemnités que les Sociétés pourraient réclamer.
22. Les Sociétés œuvrent constamment à l'amélioration de la Solution et des Services ainsi qu'à la recherche et au développement de nouvelles solutions. Dans ce cadre, des modifications techniques pourront intervenir sans préavis de la part des Sociétés.
23. En conséquence, les Sociétés peuvent faire évoluer librement et à tout moment les CGU afin de les adapter aux évolutions de la Solution et/ou aux dispositions législatives ou réglementaires. Ces modifications sont portées à la connaissance des Utilisateurs qui pourront être invités à accepter la nouvelle version des CGU en cochant la case correspondante.



24. L'Utilisateur recourt toujours à la dernière version mise à jour de la Solution mise à sa disposition.
25. En toutes hypothèses, l'utilisation de la Solution par les Utilisateurs après publication des nouvelles CGU vaudra acceptation sans réserve et expresse de ces dernières par les Utilisateurs.

### Article 3. Description générale de la Solution

26. La Solution propose un socle technique servant de hub d'interopérabilité et permettant la construction de programmes multi-applicatifs.
27. La finalité d'usage est de permettre l'accès aux applications clientes que le Client propose à ses Utilisateurs.
28. **L'Etablissement de santé adapte les Services rattachés à la Solution en fonction de ses besoins. Les Services mis à disposition peuvent donc différer d'un Etablissement de santé à un autre ou d'un Utilisateur à un autre.**
29. **L'UTILISATEUR EST EN PARTICULIER ALERTE SUR LE FAIT QUE L'ACCES AUX SERVICES N'EST PAS DE DROIT. L'accès de l'Utilisateur à la Solution est à la discrétion de l'Etablissement de santé.**
30. Aux fins d'assurer l'accès aux Services, le Client traite les informations renseignées par l'Utilisateur sur son compte.

**MISES EN GARDE : L'UTILISATEUR ET L'ETABLISSEMENT DE SANTE SONT MIS EN GARDE SUR LE FAIT QUE LES SOCIETES NE SONT EN AUCUN CAS EN MESURE DE VALIDER, DE CONTROLER, DE VERIFIER L'EXACTITUDE, LA REALITE, L'ACTUALITE OU LA COMPLETEUDE DES INFORMATIONS ET DONNEES SAISIES ET RENSEIGNEES SOUS LEURS SEULS RESPONSABILITE, CONTROLE ET DIRECTION.**

**L'UTILISATEUR EST INFORME QUE LES DONNEES QU'IL RENSEIGNE PEUVENT ETRE DETERMINANTES POUR LA QUALITE DE L'ACCES AUX SERVICES. IL LUI APPARTIENT DONC DE RENSEIGNER ET DE DECLARER DES INFORMATIONS FIABLES, COMPLETEES, EXACTES ET ACTUALISEES.**

**A CE TITRE, IL EST RECOMMANDE A L'UTILISATEUR D'ETRE PARTICULIEREMENT ATTENTIF ET VIGILANT AU MOMENT DE LA SAISIE ET DE LA VALIDATION DE CES INFORMATIONS.**

### Article 4. Création d'un Compte Personnel

31. L'accès et l'utilisation de la Solution sont réservés aux personnes physiques et sont subordonnés à la création d'un Compte Personnel. Ainsi, le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale peuvent bénéficier d'un Compte Personnel pour leur enfant mineur, patient d'un Etablissement de santé, ou bien utiliser le Compte Personnel de leur enfant, patient d'un Etablissement de santé.
32. La création d'un Compte Personnel est gratuite pour les Utilisateurs.
33. Le Compte personnel est créé par le personnel de l'Etablissement de santé qui prend en charge le patient.
34. Toute personne initiant la création d'un Compte Personnel et tout Utilisateur en bénéficiant :
  - i. garantit disposer de la capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes CGU ;
  - ii. garantit avoir été habilité par l'Etablissement de santé et par le patient, ou par toute autre personne, à utiliser la Solution dans le cas où une telle habilitation est nécessaire (habilitation par l'équipe de soins etc.) ;
  - iii. s'engage à fournir et/ou à vérifier toutes données nécessaires à son identification sous ses entières responsabilités, contrôle et direction et s'engage à communiquer des informations complètes, exactes et actualisées, à ne pas créer une fausse identité ou usurper l'identité d'un tiers, ni à masquer son âge.



35. Dans le cas où des informations fausses, inexactes, trompeuses, incomplètes ou périmées, auraient été communiquées, les Sociétés se réservent la possibilité de suspendre ou de refuser l'accès de l'Utilisateur, sans préavis ni indemnité, de façon temporaire ou définitive, à tout ou partie de la Solution et de ses Services.
36. Lorsque son Compte personnel est créé, l'Utilisateur reçoit alors un courriel contenant son identifiant et un lien pour accéder à la création de son mot de passe, lui permettant de se connecter à la Solution afin de finaliser la création de son Compte personnel.
37. Dès la première connexion, l'Utilisateur est invité à vérifier son identité.

## Article 5. Authentification de l'Utilisateur

38. L'Utilisateur reconnaît qu'il accède à la Solution suivant des modalités d'accès sécurisées.
39. La connexion au Compte Personnel repose sur un système d'authentification fort, fiable et sécurisé. Lors de chaque connexion l'Utilisateur doit soit :
  - i. saisir son identifiant, unique et personnel ;
  - ii. saisir le mot de passe qu'il a choisi au moment de la demande d'ouverture de Compte et qui doit présenter un niveau de sécurité suffisant conformément aux recommandations de la CNIL (8 caractères minimums avec au moins 1 chiffre, 1 majuscule et 1 caractère spécial).Soit, pour les professionnels de santé, utiliser l'identification électronique par Pro Santé Connect.  
Pro Santé Connect est un téléservice mis en œuvre par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) contribuant à simplifier l'identification électronique des professionnels intervenant en santé.  
L'utilisateur peut se connecter grâce à son application mobile e-CPS ou sa carte CPS, avec un lecteur de cartes et les composants nécessaires.  
Consulter les conditions générales d'utilisation de Pro Santé Connect sur le site <https://integrateurs-cps.asipsante.fr/pages/prosantecconnect/cgu>
40. Les Identifiants de l'Utilisateur sont strictement personnels. Ils ne doivent, sous aucun prétexte, être communiqués à des tiers.
41. L'Utilisateur est entièrement responsable de la conservation et de l'utilisation de ses Identifiants et, de toutes activités exercées sur son Compte Personnel au moyen de ses Identifiants. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher une utilisation non autorisée ou frauduleuse de son Compte Personnel en particulier, l'Utilisateur est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session, il s'est effectivement déconnecté de la Solution. En conséquence, les Sociétés ne sauraient être tenues responsables des dommages survenant en cas de manquement de l'Utilisateur à ces obligations, particulièrement de la perte de ses données.
42. En cas de perte ou de vol de ses Identifiants, ou si l'Utilisateur constate ou suspecte une utilisation non autorisée ou frauduleuse de ses Identifiants, il s'engage à en alerter sans délai l'Etablissement de Santé.
43. En outre, l'Utilisateur pourra, à tout moment, modifier son mot de passe au sein de la rubrique « Informations personnelles / Modifier mon mot de passe » accessible via son Compte personnel, et ce plus particulièrement s'il suspecte une utilisation non autorisée de ses Identifiants.
44. L'Utilisateur renouvellera son mot de passe régulièrement à partir de sa première connexion, suivant les recommandations de la CNIL.
45. Conformément à l'article « Convention de preuve » tout accès au Compte Personnel à l'aide des Identifiants est réputé être fait par l'Utilisateur. L'Utilisateur est responsable de toutes les actions réalisées par l'intermédiaire de son Compte Personnel et dégage les Sociétés de toute responsabilité en cas de dommage causé aux Parties ou à un tiers par de telles actions.

## Article 6. Suspension et suppression du Compte Personnel

### 6.1 A l'initiative des Sociétés

46. Les Sociétés se réservent la possibilité de suspendre ou de clôturer unilatéralement, sans délai, ni préavis, tout Compte Personnel et de refuser en conséquence l'accès de l'Utilisateur à la Solution dans les cas suivants :
- i. utilisation non conforme, abusive, déloyale, fantaisiste ou frauduleuse de la Solution ;
  - ii. demande expresse de l'Etablissement de santé ;
  - iii. injonction d'une autorité publique, administrative ou judiciaire ;
  - iv. manquement de l'Utilisateur à l'une quelconque des obligations définies aux présentes CGU.

### 6.2 A l'initiative de l'Utilisateur

47. **À tout moment, l'Utilisateur a la possibilité de clôturer son Compte Personnel, sans motif, en adressant une demande à l'Etablissement de santé, qui en informera la Société.**
48. L'Utilisateur est informé que la fermeture de son Compte personnel n'entraînera pas la suppression automatique des Données à caractère personnel le concernant.
49. A l'issue de cette action, l'Utilisateur ne sera plus en mesure d'accéder à la Solution et aux Services.

## Article 7. Sécurité de la Solution

50. Les Sociétés s'engagent à déployer ses meilleurs efforts, au regard des risques et compte tenu de l'état de l'art et des coûts liés à leur mise en œuvre, pour sécuriser la Solution.
51. Les Sociétés recourent à un prestataire pour l'hébergement de toutes les Données personnelles. Ce prestataire est tenu d'une obligation de sécurité, confidentialité et disponibilité des données hébergées. En outre, l'Hébergeur défaillant encourt le retrait de sa certification, pouvant le cas échéant s'accompagner de sanctions pénales.
52. Il est expressément rappelé à l'Utilisateur et à l'Etablissement de santé qu'internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'Utilisateur et à l'Etablissement de santé de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs terminaux, notamment des détournements éventuels et de la contamination par d'éventuels virus ou tout autre élément perturbateur ou destructeur circulant sur le réseau internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de leurs terminaux à quelque fin que ce soit.
53. L'Utilisateur et l'Etablissement de santé reconnaissent l'existence de risques inhérents à l'utilisation des télécommunications et ce, y compris en présence d'un accès sécurisé tel qu'il est mis en œuvre dans le cadre de la Solution, et tout particulièrement en termes de :
- i. défaut de fiabilité du réseau internet, notamment dans la transmission des données ;
  - ii. la propagation de virus informatiques ou autres formes d'attaques, y compris si ces virus ou autres formes d'attaques sont liés à l'utilisation de la Solution ;
  - iii. continuité non garantie dans l'accès à la Solution, et les Services s'y rattachant ;
  - iv. performances non garanties en termes de volume et de rapidité de transmission des données ;
  - v. toutes autres contraintes techniques qui ne sont pas exclusivement sous le contrôle et la responsabilité des Sociétés ;

En aucun cas les Sociétés, ne saurait être tenue de ces risques et des conséquences qui pourraient en résulter, quelle qu'en soit l'étendue pour l'Utilisateur ou l'Etablissement de santé.

54. L'Utilisateur et l'Etablissement de santé s'engagent à :
- i. respecter les consignes de sécurité notamment les règles relatives à la définition et au changement des Identifiants ;

- ii. respecter la gestion des accès, en particulier, ne pas utiliser les Identifiants d'un tiers, ni chercher à connaître ces informations ;
  - iii. garder strictement confidentiels ses Identifiants et ne pas les dévoiler à des tiers, quelles que soient la qualité et les activités professionnelles de ce tiers ;
  - iv. avertir les Sociétés de toute défaillance ou de tout dysfonctionnement de la Solution ou du Compte Personnel constatés ou suspectés, aux coordonnées suivantes : contact-mns@careside.care.
55. Si une faille dans la sécurité est détectée, les Sociétés informent l'Utilisateur et l'Etablissement de santé dans le respect des dispositions légales et réglementaires qui s'imposent. Les Sociétés indiquent aux Utilisateurs et à l'Etablissement de santé les éventuelles mesures à prendre (réinitialisation des mots de passe etc.).
56. Les Sociétés peut prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires à la sécurité du Compte Personnel et, plus généralement, de la Solution.

## Article 8. Modalités d'exécution des prestations

### 8.1 Limites à l'utilisation de la Solution

57. L'Etablissement de santé et les Utilisateurs s'engagent à utiliser les Services fournis dans le cadre de la Solution conformément aux finalités décrites aux présentes.
58. L'Etablissement de santé et les Utilisateurs s'interdisent expressément d'utiliser la Solution pour assurer la promotion d'un produit, d'un service, d'un Etablissement de santé ou, de manière générale, à toute fin publicitaire ou promotionnelle ;
59. Les Services rattachés à la Solution sont à l'usage personnel ou professionnel des Utilisateurs et ne peuvent pas être utilisés au bénéfice d'une personne morale tiers à l'Etablissement de santé.

### 8.2 Prix de la Solution

60. L'accès et l'utilisation de la Solution sont gratuits pour les Utilisateurs, le prix étant acquitté par le Client auprès de la Société.
61. Les Sociétés n'étant en aucun cas parties à leurs relations, le patient ou l'Utilisateur demeure directement redevable auprès de l'Etablissement de santé assurant son suivi, du paiement du prix des consultations et des soins prodigués.
62. L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'intégralité des frais de connexion au réseau internet reste à sa charge exclusive.

### 8.3 Disponibilité de la Solution

63. Les Services sont accessibles à partir des différentes rubriques de la Solution disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à l'exception des cas de force majeure, difficultés liées à la structure du réseau de télécommunications, difficultés techniques ou maintenance.
64. Pour des raisons de maintenance, corrective ou évolutive, les Sociétés peuvent être amenées à suspendre l'accès à la Solution et fera tout son possible afin d'en informer préalablement les Utilisateurs. En cas de problème lié à la sécurité ou à la confidentialité, les Sociétés se réservent le droit d'interrompre, de façon temporaire ou définitive, l'accès à la Solution, sans indemnisation.
65. Lors de la résiliation du contrat la liant avec l'Etablissement de santé, pour quelques raisons que ce soit, les Sociétés cesseront la mise à disposition de la Solution au bénéfice des Utilisateurs, sans que cela puisse donner lieu à des indemnités au bénéfice de l'Utilisateur.

## 8.4 Obligations des Parties

66. Les Parties s'engagent réciproquement à une obligation de loyauté et éviteront toute initiative susceptible de porter atteinte à l'image de marque et/ou aux intérêts de l'autre Partie.
67. L'Etablissement de santé et chaque Utilisateur s'engagent à valider l'adéquation de la Solution et de ses Services à leurs propres besoins.
68. Il est entendu, qu'il appartient à l'Etablissement de gérer ses relations avec les Utilisateurs ou des tiers et qu'il s'engage à répercuter les droits et obligations définies aux présentes auprès de ceux-ci.
69. De manière générale, chaque Utilisateur s'engage à utiliser la Solution dans le respect des présentes CGU et des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
70. Chaque Utilisateur s'engage à fournir des données exactes, complètes et conformes à la réalité et à les mettre à jour systématiquement en cas de changement.
71. Les Professionnels de santé et les Utilisateurs exerçant au sein de l'Etablissement de santé s'engagent également à utiliser la Solution conformément à leurs obligations déontologiques et, le cas échéant, à respecter l'ensemble des bonnes pratiques applicables à l'exercice de leur profession. Ainsi, ils s'engagent à s'abstenir de tout acte ayant pour objet ou pour effet de tirer indûment profit de l'état de santé d'un patient et, notamment, de toute forme de concurrence déloyale, sollicitation ou de publicité illicite.
72. L'Etablissement de santé et l'Utilisateur reconnaissent que la fourniture des Services dans le cadre de la Solution ne porte pas atteinte aux obligations déontologiques des professions de santé, notamment le libre choix et l'indépendance professionnelle. Les Utilisateurs conservent toute liberté dans leurs jugements professionnels et demeurent libre des actes et conseils professionnels prodigués, qui seront ceux qu'ils estiment les plus appropriées en la circonstance.
73. En sa qualité de responsable de traitement, l'Etablissement de santé s'engage à informer les patients et Utilisateurs et à recueillir leurs consentements, conformément à ses obligations réglementaires. Ainsi, l'Etablissement de santé rend particulièrement attentif ses personnels au respect de leurs obligations d'informations et de recueil du consentement notamment, en cas de partage et/ou d'échanges de Données personnelles de santé, que ce soit entre professionnels d'une même équipe de soins ou, entre professionnels n'appartenant pas à la même équipe de soins.
74. Conformément aux réglementations applicables au traitement des Données à caractère personnel et au secret professionnel, les Utilisateurs s'engagent à échanger ou partager uniquement les informations qui sont strictement nécessaires pour l'accès à la Solution.

## Article 9. Protection des Données à caractère personnel

75. Des Données à caractère personnel concernant l'Utilisateur sont collectées et traitées dans le cadre de l'accès et de l'utilisation de la Solution et de ses Services.
76. Les informations relatives aux traitements des données personnelles sont fournies :
  1. Dans les Notices d'information ;
  2. Et dans la Politique de confidentialité pour l'ensemble des Utilisateurs
77. Le Client est Responsable de traitement au sens de la réglementation des Données à caractère personnel. A ce titre, l'Etablissement de santé a procédé à l'inscription du traitement qu'il met en œuvre sur le registre de ses activités de traitement et informe les Utilisateurs sur leurs droits.

Les Sociétés sont sous-traitantes de l'Etablissement de santé.

Les Parties s'engagent réciproquement à coopérer pour assurer le respect de leurs obligations notamment lorsque des Utilisateurs ont des demandes concernant leurs Données personnelles.

78. Les traitements des Données personnelles ainsi mis en œuvre sont nécessaires :
1. A la fourniture des prestations définies dans le cadre du contrat conclu entre les Sociétés et l'Etablissement de santé ainsi que des présentes CGU, notamment :
    - a. la création d'un Compte Personnel ;
    - b. la mise à disposition des autres Services par l'Etablissement de santé notamment, l'échange et le partage des informations strictement nécessaires, dans le respect des dispositions du Code de la santé publique et des dispositions du Code de l'action sociale et des familles, permettant de garantir la coordination et la continuité de l'accompagnement et du suivi des patients entre les Etablissements de santé.
  2. Au traitement des demandes d'informations et réclamations des Utilisateurs.

Enfin, l'Utilisateur est informé et reconnaît que toutes les opérations qu'il effectue dans le cadre de la Solution sont tracées.

79. Les Données Personnelles collectées directement auprès de l'Utilisateur sont celles qui sont communiquées sur les formulaires mis en ligne sur la Solution.

Le caractère obligatoire ou facultatif des réponses est indiqué sur le formulaire.

En cas de refus de traitement des Données Personnelles obligatoires, l'Utilisateur ne pourra pas créer un Compte Personnel, ni souscrire aux Services.

80. Les catégories de données traitées sont (i) les données d'identification de l'Utilisateur et (ii) les traces fonctionnelles et techniques.
81. Les Données personnelles communiquées sont susceptibles d'être transmises aux destinataires suivants :
- Aux Utilisateurs, aux Etablissements de santé et à leurs personnels notamment aux prestataires des Etablissements de santé, spécifiquement habilités ;
  - Aux Sociétés et aux membres du personnel et prestataires techniques de la Société, spécifiquement habilités, dans le strict respect de leurs missions à des fins de gestion technique ;
  - A l'Hébergeur certifié, au sens de l'article L.1111-8 du Code de la santé publique ;
  - Aux organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, ou pour répondre à toute demande judiciaire ou administrative ;
  - Au prestataire fournisseur de la plateforme de gestion du support et des réclamations.
82. Les Données à caractère personnel seront exclusivement destinées aux personnes authentifiées et habilitées dans la limite de leurs attributions respectives et dans la stricte mesure nécessaire à la réalisation de leurs missions. Les Données à caractère personnel des Utilisateurs ne seront transmises à aucun tiers non autorisé, sans l'accord préalable des personnes concernées.
83. Les Données à caractère personnel des Utilisateurs sont stockées et sont conservées pendant la durée du contrat entre le Client et l'une des Sociétés. Au-delà, les Données sont supprimées. A l'issue de la suppression, seuls les logs techniques sont conservés.

## 9.1 Hébergement de la Solution

84. L'Utilisateur est informé que la Solution est hébergée par OVH, Hébergeur certifié de données de santé conformément à l'article L.1111-8 du Code de la santé publique. Ce certificat a été délivré par le Laboratoire national de métrologie et d'essais pour le référentiel de certification HDS version 1.1 de Juin 2018 en date du 28 Août 2018.
85. OVH s'engage à ce que toute modification concernant la nature, la description, les charges ou les délais des activités fassent l'objet d'une demande formelle. Ces demandes devront être acceptées conjointement par OVH et par MN Santé. A défaut, OVH est tenu à la réalisation des prestations décrites initialement sans modification.
86. L'Hébergeur s'engage à mettre en œuvre et à documenter les mesures de sécurité portant sur les Données à caractère personnel et les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement.

Les mesures de sécurité techniques et organisationnelles sont mises en œuvre par l'Hébergeur via son Plan d'Assurance Sécurité (PAS). Le PAS traite notamment des garanties et procédures mises en place par l'Hébergeur pour couvrir toutes défaillances de sa part, ainsi, et sans que cette liste soit exhaustive, de la sécurité et du contrôle des accès, la gestion des incidents, la continuité d'activité, les audits de sécurité, de certification et la veille en vulnérabilité.

87. Au titre de l'hébergement de ses Données personnelles de santé, l'Utilisateur bénéficie d'un droit d'opposition qu'il peut exercer dans les mêmes conditions que la procédure d'exercice de ses droits. En cas d'exercice de son droit d'opposition à l'hébergement de ses données par un hébergeur certifié, l'Utilisateur est informé qu'il ne pourra plus bénéficier de l'utilisation de la Solution, pour des motifs tirés de l'obligation légale et réglementaire des Sociétés de confier l'hébergement des données de santé à un tel hébergeur.
88. L'Hébergeur a l'interdiction d'utiliser les données de santé hébergées à d'autres fins que l'exécution de l'activité d'hébergement de données de santé avec la Société. L'Hébergeur pourra sous-traiter ses prestations dans le respect des dispositions réglementaires sur l'hébergement des données de santé. En cas de sous-traitance, l'Hébergeur restera responsable vis-à-vis des Sociétés du bon déroulement des travaux sous-traités, et a l'obligation de faire appliquer et respecter aux personnels du sous-traitant les obligations de la convention qui le concerne.
89. En cas d'incidents ayant un impact sur les Données personnelles de santé hébergées, l'Utilisateur peut contacter le référent contractuel de la Société, aux coordonnées suivantes : [dpo-mns@careside.care](mailto:dpo-mns@careside.care).
90. Les prestations d'hébergement de Données personnelles sont exclusivement réalisées sur le territoire français, ainsi, les infrastructures de l'Hébergeur sont exclusivement localisées dans ses centres de données établis sur le territoire français.
91. L'Hébergeur s'engage à assurer une totale réversibilité du processus sur les plans techniques, juridiques et humains, afin de permettre aux Sociétés de reprendre ou de faire reprendre dans les meilleures conditions l'exploitation de toute ou partie des services au terme de la convention passée entre l'Hébergeur et les Sociétés.
92. Au terme de la prestation d'hébergement, quel qu'en soit la cause, l'Hébergeur :
  - tiendra à disposition des Sociétés les éléments nécessaires à la réversibilité (fichiers, données sur support d'échange compatible etc.)
  - s'engage à effacer et/ou détruire les copies des données relatives au produit, y compris les sauvegardes et les archives, au plus tard 60 jours à compter de la demande de destruction. Si les Sociétés ne formulent aucune demande en ce sens, l'Hébergeur supprimera l'intégralité desdites données au maximum 12 mois après la fin de la phase de réversibilité.

## 9.2 Exercice des droits

93. Conformément à la Réglementation, l'Utilisateur bénéficie des droits suivants :
  - d'un droit d'accéder à ses données à caractère personnel et en demander la rectification ;
  - d'un droit de suppression de ses données à caractère personnel ;
  - du droit de communiquer ses directives concernant le sort de ses données à caractère personnel après sa mort ;
  - du droit de solliciter une limitation du traitement ;
  - du droit à l'oubli et à l'effacement de ses données ;
  - du droit à la portabilité de ses données ;
  - d'un droit d'opposition ;
  - d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ;
  - le cas échéant, du droit de retirer leur consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.
94. Pour exercer ses droits, l'Utilisateur peut s'adresser à l'Etablissement de santé, en fournissant une copie d'un justificatif de son identité.
95. Les coordonnées de la personne déléguée à la protection aux données désignée par l'Etablissement de santé sont accessibles sur simple demande à l'Etablissement de santé, auquel l'Utilisateur peut s'adresser pour toute question concernant le traitement de ses Données à caractère personnel.



96. L'Etablissement de santé, les Sociétés et leurs prestataires techniques mettent en œuvre toutes les mesures de sécurité afin de garantir la protection et la sécurité des données des Utilisateurs, en particulier à l'égard de l'accès non autorisé d'un tiers.
97. L'Utilisateur est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » sur laquelle il peut s'inscrire sur le site Internet [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

## Article 10. Garanties

98. En aucun cas, les Sociétés ne sauraient garantir à l'Etablissement de santé ou à l'Utilisateur que la Solution est exempte d'erreurs ni ne subira d'interruption ou de panne.
99. Concernant les personnels de l'Etablissement de santé utilisateurs de la Solution, ils garantissent aux Parties :
- qu'ils sont titulaires des diplômes, certificats ou autres titres leur permettant d'exercer leur profession en France ;
  - qu'ils ont été habilités par l'Etablissement de santé ou toute autre personne a créé un Compte Personnel, lorsque cette habilitation est nécessaire ;
  - qu'ils accèdent *via* la Solution aux Données à caractère personnels, notamment aux données de santé, exclusivement pour leurs exercices professionnels.

## Article 11. Responsabilité

100. Les Parties reconnaissent la validité des limites de responsabilité prévues au présent article et s'interdisent de les remettre en cause.

### 11.1 Responsabilité de la Société

101. Les Sociétés sont tenues à une obligation de moyen dans le cadre de la mise à disposition de la Solution et des Services, et pour l'ensemble de ses obligations.
102. La responsabilité des Sociétés est limitée à la réparation des dommages directs et prévisibles subis par les Parties liés à l'utilisation de la Solution.
103. Les Sociétés n'encourent aucune responsabilité lorsque le dommage résulte des actes, négligences ou erreurs de l'Utilisateur, de l'Etablissement de santé ou de tiers, notamment du non-respect de leurs obligations au titre des présentes CGU.
104. Dans le cas où des informations fausses, inexactes, trompeuses, incomplètes ou périmées, auraient été communiquées lors de la création du Compte Personnel, les Sociétés déclinent toute responsabilité du fait de l'utilisation de la Solution par cet Utilisateur.
105. Par ailleurs, toute utilisation en fraude des droits des Sociétés expose l'Utilisateur à la suspension de l'accès à la Solution et, le cas échéant, à des poursuites.
106. Il est ainsi expressément convenu que les Sociétés ne pourront être responsables des dommages pouvant être causés par un Utilisateur, l'Etablissement de santé ou un tiers du fait :
- d'une utilisation de la Solution non conforme aux présentes CGU, à la réglementation et, le cas échéant, aux bonnes pratiques professionnelles applicables ;
  - de l'usage illicite, frauduleux ou abusif ou dû à une divulgation volontaire ou involontaire à un tiers des Identifiants du Compte Personnel ;
  - d'indisponibilité ou de dysfonctionnement des réseaux (logiciels ou matériels) qui ne sont pas exclusivement et directement sous le contrôle des Sociétés ;

- de pannes ou dommages résultant des équipements de l'Etablissement de santé ou des Utilisateurs ou encore de la contamination de leurs systèmes d'information par des virus, attaques et malveillances de tiers.

**107. Enfin, l'Etablissement de santé et l'Utilisateur reconnaissent et acceptent que la responsabilité des Sociétés ne pourra en aucun cas être engagée pour les dommages causés aux biens qu'ils utilisent pour leurs usages professionnels.**

## 11.2 Responsabilité de l'Utilisateur

108. Chaque Utilisateur demeure responsable de tous les dommages qu'il pourrait causer à la Société, à l'Etablissement de santé, aux autres Utilisateurs ou à des tiers notamment du fait du non-respect des CGU, de la réglementation et, le cas échéant, des bonnes pratiques professionnelles applicables.
109. L'Utilisateur est seul responsable du choix d'utiliser la Solution et les Services, et de l'adéquation à ses besoins, de la sécurisation de son système d'information et de la sauvegarde de ses données.
110. L'Utilisateur est pleinement et personnellement responsable de l'utilisation de la Solution. Les opinions exprimées par l'intermédiaire de la Solution par les Utilisateurs sont les leurs et, ne reflètent pas nécessairement celles de la Société.
111. L'Utilisateur reconnaît que les Sociétés ne pourront être tenues pour responsable de tout dommage matériel ou immatériel, direct ou indirect, ni des conséquences résultantes, de son impossibilité d'avoir accès à la Solution, quelles qu'en soient les causes.
112. Tous matériels et logiciels nécessaires à l'utilisation de la Solution restent exclusivement à la charge de l'Utilisateur qui est donc seul responsable du bon fonctionnement de son équipement ainsi que de son accès à internet.
113. L'Utilisateur peut à tout moment renoncer à utiliser la Solution et demander la suppression de son Compte Personnel mais reste responsable de toute utilisation antérieure.

## 11.3 Responsabilité de l'Etablissement de santé

114. L'utilisation de la Solution par l'Etablissement de santé n'exempt, ni n'atténue en aucune façon celui-ci de ses obligations professionnelles et de sa responsabilité, en particulier médicale et hospitalière, vis-à-vis de son patient. Tous les actes, prestations et décisions prises par l'Etablissement de santé vis-à-vis de son patient, à partir de la Solution, relèvent de la responsabilité exclusive de l'Etablissement de santé et de ses personnels.
115. L'Etablissement de santé est responsable du respect des modalités et délais de conservation applicables au dossier médical de son patient, aux fiches d'observations ou à tout autre document qui lui aura été transmis par celui-ci *via* la Solution. Il appartient, le cas échéant, à l'Etablissement de santé de veiller à reporter les données qu'il jugera utile pour la prise en charge de son patient dans le dossier médical de celui-ci. L'Etablissement de santé sera ainsi particulièrement attentif à ne pas supprimer de données utiles au suivi de son patient, à l'exercice de ses droits et aux respects de ses obligations professionnelles, sans les avoir conservées par ailleurs.
116. Le recours à la Solution n'exonère pas l'Etablissement de santé de mettre en place toute procédure de surveillance, de correction et de prévention des erreurs relevant de l'organisation de la prise en charge des patients notamment concourant à la maîtrise du risque d'erreur dans l'identification des personnes.
117. L'Etablissement de santé et ses personnels demeurent responsables de tout manquement, quel qu'il soit, à leurs devoirs d'information et de recueil du consentement envers le patient et les Utilisateurs. Ainsi, il revient exclusivement à l'Etablissement de santé et ses personnels de s'enquérir de l'état de santé de leurs patients, que ce soit *via* la Solution, ou par tout autre moyen approprié particulièrement en cas d'indisponibilité ou de dysfonctionnement de la Solution.

**Les Sociétés ne sont en aucun cas responsables en cas de litige entre les Utilisateurs et l'Etablissement de santé lié à l'utilisation de la Solution et, de manière générale, de toute réclamation des Utilisateurs.**

118. Quel que soit les relations que l'Etablissement de santé, les Professionnels de santé, et l'Utilisateur pourraient entretenir entre eux, avec les professionnels ou autres tiers, à l'occasion de l'utilisation de la Solution, les Sociétés ne sont pas

parties à ses relations et, par conséquent, ne peut être tenue responsable de tout préjudice subi par les Parties consécutivement à ces relations.

## Article 12. Propriété intellectuelle

119. La Solution, ainsi que les Services qui y sont rattachés, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, détenus ou revendiqués par les Sociétés, avec l'autorisation des titulaires de ces droits, le cas échéant.
120. Les présentes CGU ne confèrent en aucun cas à l'Utilisateur un droit de propriété sur la Solution et les Services.
121. Les Sociétés accordent, à titre personnel, aux Utilisateurs, le droit non exclusif et non cessible d'utiliser la Solution et les Services s'y rattachant. Rien dans les présentes ne devra être interprété comme accordant à l'Utilisateur un titre ou des droits de propriété intellectuelle autre qu'un droit d'usage privé, personnel, non cessible et non exclusif.
122. L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser de versions modifiées de la Solution notamment, en vue d'obtenir un accès non autorisé à la Solution. En particulier, l'Utilisateur accepte de ne pas accéder à la Solution par un autre moyen que la connexion à son Compte Personnel.
123. Et sauf autorisation expresse et préalable de la Société, l'Utilisateur s'interdit toute reproduction, représentation et utilisation autre que celles visées ci-dessous et notamment :
- i. Toute adaptation, mise à disposition du public à sa demande ou non, distribution, rediffusion sous quelque forme que ce soit, mise en réseau, communication publique, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie des œuvres, prestations, et tous éléments protégés ou susceptibles de protection par le droit de la propriété intellectuelle reproduits au sein de la Solution ;
  - ii. Tout lien, accès, modification, ajout, suppression qui porte sur la Solution.
124. Toute forme d'utilisation des Services en fraude des droits des Sociétés constituerait une contrefaçon sanctionnée notamment par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle français susceptible d'exposer les auteurs de ces agissements à des poursuites judiciaires civiles et pénales.
125. L'Utilisateur et l'Etablissement de santé s'interdisent tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle des Sociétés.
126. L'Utilisateur s'engage, le cas échéant, à indemniser les Sociétés de tout préjudice directement ou indirectement lié au non-respect de ces dispositions.
127. Les Sociétés se réservent le droit de prendre toutes les mesures qu'elles jugent adéquates afin d'empêcher ou de mettre un terme à l'atteinte à ses droits d'auteurs ou aux droits d'auteurs de tiers, sans qu'aucune responsabilité ne puisse leur être imputée en raison de ces mesures.

## Article 13. Liens hypertextes

### 13.1 Vers la Solution

128. Toute mise en œuvre d'un lien vers la Solution requiert l'autorisation expresse et préalable des Sociétés qui peut être sollicitée à l'adresse électronique suivante : [contact-mns@careside.care](mailto:contact-mns@careside.care)
129. Sont naturellement exclus de cette autorisation les sites diffusant des informations à caractère illicite, violent, polémique, pornographique, xénophobe ou pouvant porter atteinte à la sensibilité du plus grand nombre. Enfin, les Sociétés se réservent le droit de faire supprimer à tout moment un lien hypertexte pointant vers son Site, si elle l'estime non conforme à sa politique éditoriale.

## 13.2 A partir de la Solution

130. L'Utilisateur accède aux sites tiers sous sa seule et entière responsabilité, y compris lorsque des liens ont été proposés à partir de la Solution.

## Article 14. Convention de preuve

131. Les Parties entendent fixer les règles relatives aux preuves recevables entre eux en cas de litige et leur force probante. Les stipulations qui suivent constituent ainsi la convention de preuve passée entre les Parties, lesquelles s'engagent à respecter le présent article.
132. Conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, toute notification ou communication entre les Parties peut être réalisée par tout moyen électronique. Ainsi, l'Utilisateur est parfaitement informé que les Sociétés peuvent communiquer des informations par tout moyen électronique pouvant directement et indirectement être rattaché au Compte Personnel.
133. Les Parties acceptent que les moyens d'identification, les données de connexion relatives à des actions effectuées à partir de la Solution et, en particulier depuis les Comptes Personnels utilisés, soient admissibles devant les tribunaux et fassent preuve des données et des faits qu'ils contiennent ainsi que des signatures et procédés d'identification qu'ils expriment. Il en est ainsi de toutes informations, archivées ou non, conservées dans les registres des systèmes informatiques des Sociétés et de leurs partenaires notamment, de l'hébergeur certifié de données personnelles de santé.
134. Il est convenu que le fait de cliquer sur le bouton " J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales d'Utilisation de la Solution manifeste le consentement de l'Utilisateur, préalablement identifié par la saisie de ses Identifiants, et entraîne son acceptation desdites conditions.
135. Tout accès au Compte Personnel à l'aide des Identifiants est réputé être fait par l'Utilisateur. L'Utilisateur reconnaît et accepte, qu'après son authentification, toute manifestation de volonté par le biais de l'utilisation des fonctionnalités proposées au sein de la Solution constitue une signature électronique et/ou manifeste son consentement en caractérisant sa preuve.
136. Ainsi, les éléments sous format ou support électronique précités constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société, seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.
137. La preuve contraire peut être rapportée.

## Article 15. Force majeure

138. Dans tous les cas de force majeure, les Sociétés sont dégagées de toute responsabilité, contractuelle ou délictuelle, au titre de toutes garanties ou sur tout autre fondement, pour tout préjudice causé directement ou indirectement par la force majeure et n'est, en conséquence, redevable d'aucun dommage et intérêt ni d'aucune indemnité au titre de ses engagements pris envers les Utilisateurs ou l'Etablissement de santé.
139. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les cas suivants lorsqu'ils affectent l'exécution des présentes : les incendies, les tempêtes, la foudre, les grèves, les inondations, les tremblements de terre, les épidémies, les attentats, les explosions, les guerres, les opérations militaires ou troubles civils, les blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, l'arrêt de fourniture d'énergie, ou le blocage des communications électroniques, non prévisible par la Société, remettant en cause les normes et standards de sa profession.

140. En cas d'empêchement temporaire pour cause de force majeure, les obligations pourront être suspendues pendant la durée de l'événement de force majeure.

141. Les Sociétés s'efforceront de reprendre leurs prestations dans les meilleurs délais.

## Article 16. Cession

142. L'Utilisateur n'est pas autorisé à céder les droits dont il dispose en application des présentes CGU à un tiers, sans l'autorisation expresse et préalable de la Société.

143. Les Sociétés pourront librement transférer le contrat, par tout moyen, à un successeur ou à l'une de ses filiales au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce sans être tenue à une quelconque solidarité avec la filiale cessionnaire.

## Article 17. Divers

144. L'Utilisateur reconnaît que le fait pour les Sociétés de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'Utilisateur des droits acquis. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

145. Si une ou plusieurs stipulations des CGU sont tenues pour nulles et non avenues en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

146. Les Parties sont indépendantes et ne peuvent prendre d'engagement au nom et pour le compte de l'autre. Les présentes CGU ne créent aucun lien de subordination, franchise, société ou entreprise commune entre elles.

147. Les Sociétés se réservent la faculté de faire exécuter tout ou partie des prestations par toute autre société de son choix en sous-traitance.

## Article 18. Différends et loi applicable

148. La Solution a été conçue exclusivement pour des Utilisateurs résidents en France. Les présentes CGU sont régies par la loi française et seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

149. En conséquence, les Utilisateurs et les Etablissements de santé reconnaissent que, de manière générale, toute information qui y est diffusée et/ou échangée est susceptible de ne pas être cohérente ou appropriée en dehors des Utilisateurs résidents en France.

150. En cas de différend découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGU, ou plus largement en lien avec la Solution, l'Utilisateur, l'Etablissement de santé et les Sociétés s'efforceront, préalablement à toute action judiciaire, de trouver une solution amiable à leur différend dans les meilleurs délais.

151. A défaut de solution amiable, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents, quel que soit le lieu de résidence de l'Utilisateur.

## Article 19. Annexes

152. Les présentes CGU comportent les annexes suivantes :



- Annexe 1 : la Politique de confidentialité ([consulter ici](#))

**Commenté [AL1]:** Liens à mettre à jour